

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2020**

A la séance du 2 Octobre 2020, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André
HAEBERLE, Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Edouard SPENLE, Joseph WITTEMER, Thierry
MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY, Régine RIEDLINGER, Michelle
ZINDT, Elodie BALZLI.

Absents et excusés : M. Olivier MARANZANA.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : M. Edouard SPENLE, Conseiller Municipal, a été désigné secrétaire de
séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Juin 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020
3. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
4. Acquisition du terrain Section 5 n° 248/43 – 34 rue Principale
5. Cession du terrain Section 7 n° 263 – Route du Ried
6. Circulation – aménagements à prévoir
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2020.

**POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET
2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020.

POINT 3 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement intérieur qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité
d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que proposé**

POINT 4 – ACQUISITION DU TERRAIN SECTION 5 N° 248/43 – 34 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le terrain Section 5 n° 248/43 – 34 rue Principale appartenant aux héritiers de Mme BILGER née GAEBELE Marie-Louise. Ce terrain a été récemment détaché de la parcelle 43 et correspond à l'emplacement réservé figurant au PLU pour permettre la desserte de la zone 1AU « Braeschaeuser ».

Vu l'avis de France Domaines en date du 21 septembre 2020,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

- **D'acquérir le terrain Section 5 n° 248/43 avec 3,18 ares au prix de 7 000,00 € l'are soit 22 260,00 €,**
- **Décide de charger Maître Magali MULHAUPT, Notaire à COLMAR de la rédaction de l'acte,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire.**

POINT 5 – CESSION D'UNE PARCELLE A DETACHER DU TERRAIN SECTION 7 N° 263 – ROUTE DU RIED

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder une parcelle de 11,49 ares à détacher du terrain Section 7 n° 263 sur le site de l'ancienne Kilbe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

- **De céder une parcelle de 11,49 ares à détacher du terrain Section 7 n° 263 à M. Nicolas SAKER et Mme Chloé GARCIA**
- **De fixer le prix à 8 000,00 € l'are soit 91 920,00 €,**
- **De fixer la valeur vénale de ce terrain à 100,00 € l'are,**
- **De charger Maître Danièle BINGLER, Notaire à MUNSTER de la rédaction de l'acte,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire**

POINT 6 – CIRCULATION – AMENAGEMENTS A PREVOIR

6.1. Travaux RD 10 – Rue Principale :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 10 sont prévus du 12 au 16 octobre prochain. La route sera rabotée les nuits des 12 et 13 octobre puis l'enrobé sera posé les nuits des 14, 15 et 16 octobre. Pour permettre l'exécution de ces travaux, des déviations (uniquement pour véhicules légers) seront mises en place :

- Sens Metzeral – Munster : Chemin du Looch, rue du Froeschwihr, rue de la Mairie, rue de la Gare,
- Sens Munster – Metzeral : rue de la Gare, rue du Baron de Coubertin, rue du Château, rue du Chemin de Fer.

Un arrêté a été pris afin de règlementer le stationnement dans le village.

Monsieur le Maire évoque également les aménagements à prévoir par la Commune après la pose de ce nouvel enrobé. Les riverains de la rue Principale se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules. Il propose de déplacer le radar pédagogique et de l'installer entre le croisement du Chemin du Steinkreuz et la maison n° 8 rue Principale. Le bas-côté sera également arrasé devant la propriété n° 12 rue Principale afin de sécuriser les déplacements piétons, un nouveau passage protégé sera installé à la hauteur de la rue du Leh.

6.2. Zone partagée rue de la Mairie :

Monsieur le Maire précise que le stationnement devant la Mairie aux heures d'arrivées et de sorties d'école est anarchique. Il propose de créer une zone partagée devant la Mairie. Il s'agit de limiter la vitesse de la circulation à 20 km/h et de partager l'espace entre les piétons, les cyclistes et les véhicules.

POINT 7 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Marine GROS pour la propriété section 2 n° 146, 176 et 179 – 11 rue du Baron de Coubertin appartenant à la succession de Mme MOHR.
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Magali MULHAUPT pour les parcelles section 5 n° 43 et 46 – 34 rue Principale appartenant à la succession de Mme BILGER.
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Monsieur Claude CHODOT pour la parcelle section 1 n° 101 – Heilweg appartenant à l'indivision ACKERMANN.
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG pour les parcelles section 10 n° 153, 155, 156 et 175 – 3 Chemin du Stemlisberg appartenant à M. et Mme MAUTRAY.
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître LOEB OSSOLA pour la parcelle section 7 n° 225 – 3 Chemin Voltaire appartenant à la SCI RSI.
- M. Bernard REINHEIMER, 22 rue de la Gare à LUTTENBACH : demande de permis de construire pour la construction d'une maison individuelle – 24 rue de la Gare,

- M. Michel MOHR, 1 Vieux Chemin à LUTTENBACH : demande de permis de construire pour l'extension d'une maison individuelle et la démolition du garage – 11 rue du Baron de Coubertin,
- M. Christian EHRET, 2 a rue du Fronzell à LUTTENBACH : demande de permis de construire pour la création d'un carport sur l'emprise de l'ancienne grange – 56 rue Principale,
- M. Daniel OBERLIN, 13 rue du Froeschwihr à LUTTENBACH : déclaration préalable pour ravalement des façades,
- M. Patrick PARISOT, 4 rue des Moines à LUTTENBACH : déclaration préalable pour mise en peinture des façades de la maison.
- M. Alain AMIC, Aschbach à LUTTENBACH : déclaration préalable pour construction d'une verrière,
- M. Serge ALLENBACH, 4 Chemin du Steinkreuz à LUTTENBACH : déclaration préalable pour pose d'une clôture,
- M. Jean-Jacques SPIESER, 3 Chemin de la Source à LUTTENBACH : déclaration préalable pour création d'un abri à bois – 1 Chemin Voltaire,

POINT 8 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

8.1. Remerciements :

Monsieur le Maire présente au Conseil les remerciements de M. et Mme Patrick SPENLE pour le voyage qu'ils ont pu réaliser grâce au cadeau alloué lors du départ à la retraite de M. SPENLE.

Il présente également les remerciements envoyés par la Manne et les Restaurants du Cœur pour la subvention versée.

8.2. Forêt :

Monsieur le Maire et Monsieur André HAEBERLE, Adjoint, font le bilan forestier provisoire pour l'année 2020. A ce jour, les recettes s'élèvent à 11 100,57 € auxquelles s'ajoutent les ventes de chablis pour un montant de 23 602,15 €. Les dépenses se montent à 36 841,78 €. A ces dépenses, il convient de rajouter les remboursements des salaires des bûcherons.

A noter, une lueur d'espoir dans la vente organisée le 17 novembre 2020 à GERARDMER.

Monsieur HAEBERLE fait également le résumé de la dernière réunion du bureau du SIVU des Communes Forestières de la Vallée de Munster. L'année 2021 sera délicate.

8.3 Compte-rendu réunion Maire-Adjoints :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjoints qui se déroulent tous les lundis soirs.

8.4 Projet « Talus » - « Cœur de Luttenbach » :

Monsieur Thierry MANGOLD, Conseiller Municipal Délégué, présente le cahier des charges qu'il va soumettre aux étudiants du Lycée Agricole de Wintzenheim et en profite pour nous rendre compte des projets des étudiants de l'année dernière.

Monsieur le Maire propose de programmer un samedi après-midi visite sur site pour les projets talus, élargissement Route du Ried et forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2020**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Juin 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020
3. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
4. Acquisition du terrain Section 5 n° 248/43 – 34 rue Principale
5. Cession du terrain Section 7 n° 263 – Route du Ried
6. Circulation – aménagements à prévoir
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
REINHEIMER Bernard	Maire		
WEICK Alfred	1er Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	2ème Adjointe		
HAEBERLE André	3ème Adjoint		
AUER Agnès	Conseillère municipale		
GRAFF Arnaud	Conseiller municipal		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal	Excusé.	
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		
SPIESER Jean-Jacques	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseillère municipale		
RIEDLINGER Régine	Conseillère municipale		
ZINDT Michelle	Conseillère municipale		
BALZLI Elodie	Conseillère municipale		